

848

R/TP 99 P

L'INQUISITION ET LES JUIFS

CONFERENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DES ETUDES JUIVES

LE 1^{er} MARS 1900

PAR

SALOMON REINACH

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS
LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 bis, RUE LAFAYETTE

—
1900

Bibliothèque Maison de l'Orient

129629

RITD 99D

L'INQUISITION
ET
LES JUIFS

CONFERENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DES ETUDES JUIVES

LE 1^{er} MARS 1900

PAR

SALOMON REINACH

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 bis, RUE LAFAYETTE

—
1900

L'INQUISITION ET LES JUIFS

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES
LE 4^{or} MARS 1900

MESDAMES, MESSIEURS,

De toutes les grandes institutions du passé qui pèsent encore sur le présent et projettent une ombre menaçante sur l'avenir, aucune n'est aussi mal, aussi peu connue que l'Inquisition. Interrogez au hasard, demandez à vos amis — j'excepte, bien entendu, les historiens de profession — ce qu'ils en savent et ce qu'ils en pensent : leurs réponses vous prouveront qu'ils n'ont que des notions bien vagues de ce qui a été un des facteurs essentiels de l'histoire moderne. Aux yeux de la généralité de nos compatriotes, l'Inquisition éveille l'idée d'une persécution effroyable, exercée contre les hérétiques par un Espagnol nommé Torquemada. Aux yeux de nos coreligionnaires, ce mot, qui les fait frémir, signifie les souffrances des Juifs d'Espagne expirant, au milieu des flammes, pour ne point renier leur foi. Or, la vérité, c'est que l'Inquisition espagnole n'est qu'un épisode tardif dans l'histoire d'une institution qui avait déjà près de trois siècles d'existence et penchait depuis longtemps vers son déclin ; c'est, d'autre part, que l'Inquisition n'a jamais été dirigée contre les Juifs, qui étaient des infidèles, mais contre les Chrétiens qui professaient des opinions hérétiques ; c'est, enfin, que l'Inquisition espagnole elle-même n'a pas persécuté directement les Juifs, mais les Juifs convertis au catholicisme, auxquels elle reprochait de pratiquer en secret la religion juive, c'est-à-dire d'être des catholiques apostats.

I.

Ce qu'il y a de plus curieux dans l'ignorance de la majorité de nos compatriotes, tant chrétiens qu'israélites, c'est qu'ils sont tentés de considérer l'Inquisition comme espagnole, alors qu'elle est bien plutôt française, que c'est contre des Français qu'elle a dirigé ses premiers et plus énergiques efforts, que ce sont des Français, les chevaliers du Temple et Jeanne d'Arc, qui ont été ses plus illustres victimes, que c'est la France dont l'Inquisition a le plus profondément modifié l'histoire, en préparant l'unité politique du Nord et du Midi par l'extirpation des hérésies méridionales et de la civilisation brillante où elles avaient pris un menaçant essor.

Je ne suis pas le premier à témoigner ma surprise à cet égard. En 1809, un historien, Joseph Lavallée, écrivait dans sa préface de *l'Histoire des Inquisitions religieuses* : « Combien peu de Français se rappellent que ce fut dans nos climats et sur nos ancêtres infortunés que l'Inquisition fit les premiers essais de ses fureurs ! » En 1882, rendant compte du drame de Victor Hugo, *Torquemada*, Isidore Loeb s'exprimait ainsi¹ : « Torquemada n'a pas créé l'Inquisition, comme Victor Hugo paraît le supposer, car elle existait longtemps avant lui, sous un aspect moins barbare, il est vrai, dans le midi de la France ; mais il l'a introduite en Castille, il en a été la vivante incarnation. » Ainsi Loeb était obligé d'avertir le plus grand poète du XIX^e siècle — qui eut, d'ailleurs, en histoire, des connaissances singulièrement étendues — que l'Inquisition n'est pas espagnole d'origine et qu'elle ne fut pas l'œuvre de Torquemada. Encore Loeb lui-même oublie-t-il de dire qu'elle a existé en Espagne même, en Aragon, deux siècles avant d'être introduite en Castille ; il se trompe aussi en disant qu'elle avait régné, dans le midi de la France, sous un aspect moins barbare. C'est le contraire qui est vrai à certains égards. Ainsi, dans l'Espagne de Torquemada, les condamnés au bûcher étaient souvent étranglés avant d'être

¹ *Revue des Études juives*, 1882, p. 305.

livrés aux flammes; dans le midi de la France, ils furent toujours brûlés vifs.

Une méconnaissance aussi générale des faits historiques les moins niabiles s'explique par les réticences de l'enseignement officiel, qui, depuis le début du XIX^e siècle, mais surtout depuis 1815, a toujours été obligé de compter avec les susceptibilités de l'Église romaine. L'Église n'a jamais rien renié de son passé; encore moins peut-elle désavouer l'Inquisition, créée par elle dans une heure de détresse, qui fut son auxiliaire la plus puissante et peut-être le fruit le plus naturel de son génie. D'ailleurs, il y aurait ingratitude, car, sans l'Inquisition, la Réforme se serait produite trois siècles plus tôt, et, si l'Inquisition avait été solidement implantée en Allemagne, ce qui ne fut jamais, Luther aurait été arrêté net à ses débuts et l'unité catholique de l'Europe occidentale n'eût pas été brisée pour toujours. Mais si l'Église ne désavoue rien, elle n'avoue pas volontiers ses fautes; il lui déplaît qu'on insiste sur les cruautés de l'Inquisition, sur les caractères abominables de sa procédure, et là où la conscience humaine dénonce des crimes, avec une unanimité qui ne souffre pas de démenti, elle prétend que les pouvoirs séculiers en portent seuls la charge. En présence d'un dessein si bien arrêté, que peut faire l'auteur d'un manuel historique, sur lequel est suspendue sans cesse la menace de la mise à l'index, c'est-à-dire d'une lourde amende et parfois de la ruine, tant pour lui que pour son éditeur?

II.

Depuis que je m'occupe de l'histoire de l'Inquisition au moyen âge — ayant entrepris de traduire le grand et admirable ouvrage de l'Américain Lea — je me suis amusé parfois à confronter mes idées actuelles, fondées sur une connaissance détaillée des faits, avec les notices éparses dans les ouvrages à l'usage des écoles. Les constatations auxquelles j'ai été amené de la sorte sont édifiantes. Cherchez, par exemple, dans l'*Histoire de France* en deux volumes de Victor Duruy, ce qu'il dit de l'Inquisition; à peine trouverez-vous quinze lignes, semées d'ailleurs d'inexactitudes. Dans le pre-

mier passage, il s'agit de la Croisade contre les Albigeois (1208), motivée par l'état social et religieux du Midi. « L'hérésie perceait de toutes parts. Le pape Innocent III organisa contre elle l'Inquisition, tribunal chargé de rechercher et de juger les hérétiques, en s'aidant de la torture, et qui a immolé d'innombrables victimes humaines, sans réussir à tuer l'hérésie, parce que le bûcher est un mauvais moyen de faire triompher la vérité. » Assurément ; mais il n'est pas vrai que l'Inquisition n'ait pas tué l'hérésie ; Albigeois ou plutôt Cathares disparurent du midi de la France et l'on peut même dire que, si l'Inquisition finit par s'y endormir, c'est qu'il ne lui restait plus d'hérétiques à dévorer.

Plus loin, dans le même livre, il est question des Ordres Mendiants, ces milices monacales instituées en 1215 et en 1216 par saint François et par saint Dominique, où se recrutèrent, à titre presque exclusif, les ministres et les agents de l'Inquisition. « Les Dominicains, dit Duruy, qui avaient reçu tout particulièrement la mission de convertir les hérétiques, furent investis, en 1229, des fonctions inquisitoriales ; mais le tribunal de l'Inquisition, quoique né en France à l'occasion des Albigeois, ne put heureusement s'y enraciner et s'y étendre, comme en Espagne et en Italie. » C'est tout — et c'est parfaitement inexact. L'Inquisition a été, dans le midi de la France, aussi redoutable qu'en Italie et en Espagne ; elle y a constitué toute sa procédure et tracé le programme définitif de son action ; elle a survécu, d'ailleurs, et de beaucoup, à l'hérésie albigeoise. Quand Duruy arrive à la condamnation des Templiers en 1307, il impute ce meurtre juridique au roi de France, comme il suit l'opinion vulgaire en faisant peser sur les Anglais la responsabilité de la mort de Jeanne d'Arc, erreur tenace contre laquelle l'ambassadeur d'Angleterre, lord Monson, protestait encore avec raison il y a quelques jours. Cette manière d'écrire l'histoire *superiorum permissu* et de enseigner de même, est un des caractères les plus affligeants de la pédagogie officielle du XIX^e siècle, sans cesse arrêtée, dans son effort honnête vers la vérité — et quel homme de notre temps fut plus honnête que Victor Duruy ? — par la crainte de froisser une puissance plus ancienne et plus solidement assise que celle de l'État laïque. Entre ceux qui glorifient l'Inquisition et ceux

qui n'osent pas dénoncer et dénombrer ses crimes, la partie n'est vraiment pas égale; et cela n'est pas chose indifférente, car, de cette partie, c'est l'esprit public qui est l'enjeu.

Voici un autre exemple, emprunté au *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire* publié par MM. Dezobry et Bachelet, ouvrage parvenu à sa dixième édition et justement réputé. L'article *Inquisition* y est l'œuvre d'un universitaire, M. Deltour, inspecteur général de l'enseignement secondaire. Il est assez exact, mais ne donne aucun détail sur l'organisation de l'Inquisition en France; à le lire, on croirait que cette institution n'a eu d'importance qu'en Espagne et c'est tout au plus s'il est question de son « zèle rigoureux ». Mais ce qu'il y a de plus significatif est la bibliographie qui fait suite à cet article. M. Deltour cite cinq ouvrages, dont un en latin, quatre d'apologistes catholiques (entre autres les *Lettres sur l'Inquisition* de J. de Maistre) et un seul d'un auteur hostile à l'Inquisition, Llorente, mais avec cet avis : *à lire avec circonspection*. Ainsi, suivant M. Deltour — un bien excellent homme, d'ailleurs, qui fut le professeur du fondateur de notre Société et fit aimer le grec à Sully-Prudhomme — Llorente, hostile à l'Inquisition, doit être lu « avec circonspection », mais on peut lire « avec confiance » les *Lettres* de J. de Maistre. Or, non seulement le comte de Maistre glorifie le principe de l'Inquisition, c'est-à-dire la main mise sur les consciences, mais il soutient, avec une impudence singulière, que l'Église n'est aucunement responsable du sang versé, parce qu'elle se contentait d'abandonner les coupables au bras séculier et qu'à ce dernier seul appartenait le choix de la répression. Il ose écrire : « Jamais le prêtre n'éleva d'échafaud, il y monte seulement comme martyr ou consolateur; il ne prêche que miséricorde et clémence et, sur tous les points du globe, il n'a versé d'autre sang que le sien. » La vérité, c'est que l'Inquisition a précisément été établie parce que l'Église trouvait les évêques trop indulgents dans la recherche et le châtiement des hérétiques; la vérité, c'est que ni un prêtre ni un moine ne pouvait prendre une part directe à un jugement capital — pas plus, d'ailleurs, qu'à une opération chirurgicale — parce que l'horreur biblique du sang, *tabou* commun à beaucoup de peuples primitifs, a survécu dans le droit canon; mais il y a dix, il y a cent

preuves que lorsque le bras séculier hésitait à brûler les hérétiques, l'Église l'y contraignait en le menaçant de ses foudres. C'est donc le bras séculier, et non l'Église, qui pourrait répudier la responsabilité du sang versé. La prétendue miséricorde de l'Inquisition n'était qu'une comédie; parce qu'elle ne signait pas l'arrêt, mais se contentait de le dicter, elle croyait pouvoir, comme on dit, s'en laver les mains. Précaution vaine ! La tache de sang est restée, immense, indélébile, et tous les torrents de la rhétorique des apologistes ne parviendront pas à l'effacer.

III.

Ceci n'est qu'une parenthèse, car je n'entends faire ici le procès de personne. Je veux même ajouter qu'une assez longue familiarité avec les inquisiteurs de la première période me dispose plutôt à témoigner en leur faveur. Certes, il y eut dans le nombre des scélérats qui faisaient le mal par plaisir et des brigands qui le faisaient par cupidité; mais combien d'ascètes désintéressés et infatigables, combien d'idéalistes austères, combien de braves gens et de gens braves ! Songez donc que tel de ces moines, dont la puissance était égale à celle d'un roi, qui faisait trembler le noble dans son château comme le paysan dans sa chaumière, a vécu vingt ou trente ans de l'existence la plus laborieuse, la plus dure, privé de tout plaisir, de toute affection, se sentant sans cesse en butte à la haine des hommes, exaspéré par les réticences des uns, par les faux témoignages des autres — tout cela, parce qu'il croyait remplir le plus sacré des devoirs, celui de travailler au rétablissement de la foi. Si de pareils hommes — et il y en eut beaucoup — ont commis des actes qui nous inspirent une juste horreur, la conclusion s'impose. Au lieu d'imiter les apologistes de l'Église infaillible, qui exaltent les institutions et rejettent les fautes sur les hommes, reconnaissons plutôt que les hommes ont été supérieurs aux institutions et que ces institutions elles-mêmes ont été ce que les idées ou les préjugés du temps voulaient qu'elles fussent. Le crime est le fils légitime de l'erreur. Or, l'erreur par excellence, pendant tout le moyen âge et au delà, a été

d'imposer aux puissances le devoir de venger les injures faites à la vérité religieuse, c'est-à-dire à Dieu. Lorsque les inquisiteurs ont assimilé le crime d'hérésie à celui de lèse-majesté, en ajoutant que ce dernier était évidemment moindre, d'autant que la majesté des princes est inférieure à celle de Dieu, ils ont raisonné juste sur des prémisses fausses. Ce joli mot de l'empereur Tibère : *Deorum injurias diis curae*, que les dieux doivent venger eux-mêmes leurs injures, témoigne d'un état mental auquel l'humanité ne tend à s'élever que de nos jours; si tout le monde avait pensé de même, dès l'époque de Trajan, l'histoire des persécutions religieuses serait une page blanche et la vérité seule aurait compté des martyrs.

IV.

La question délicate n'est pas de savoir pourquoi l'Inquisition a parfois sévi contre les Juifs, mais pourquoi elle a généralement respecté leurs croyances, leurs personnes et même leurs biens. On peut en dire autant de l'Église elle-même. Les Juifs, au début du moyen âge, n'étaient qu'une minorité infime; si Rome l'avait voulu, elle les aurait anéantis ou obligés à la conversion. Elle ne le voulut pas, parce qu'elle avait besoin des Juifs; le grand docteur du moyen âge, saint Thomas d'Aquin, va nous apprendre pourquoi : « Les infidèles, bien qu'ils pèchent dans leurs rites, peuvent être » tolérés, soit à cause de quelque bien venant d'eux, soit pour » éviter quelque mal. Les Juifs observent leurs rites, sous lesquels » la vérité de la foi que nous gardons était autrefois préfigurée; il » en résulte cet avantage que nous avons le témoignage de nos » ennemis en faveur de notre foi et que l'objet de notre croyance » nous est, pour ainsi dire, représenté en image. Quant aux cultes » des autres infidèles, qui sont contraires en tout à la vérité et com- » plètement inutiles, ils ne mériteraient pas de tolérance, si ce n'est » pour éviter quelque mal, comme le scandale ou le trouble qui » pourrait résulter de la suppression de ces cultes. » Cela est parfaitement clair. Le judaïsme est ici opposé à l'islamisme; le premier est toléré de droit, il *mérite tolérance*, pour les raisons que saint

Thomas a rappelées; le second *peut obtenir tolérance*, mais pour des motifs d'opportunité seulement. Ainsi, parmi les Infidèles, les Juifs étaient des privilégiés; il ne pouvait être question de les contraindre à se convertir, ni de baptiser de force leurs enfants, encore moins de les exterminer. Telle était aussi l'opinion de l'inquisiteur catalan Eymeric¹: *Et ideo ritus Judaeorum ab ecclesia tolerantur quia in illis habemus testimonium fidei christianae*. Toutefois, l'Église ne renonçait pas à exercer sur les Juifs une étroite surveillance, afin d'empêcher qu'ils ne prissent sur les fidèles une influence qu'elle jugeait dangereuse. Toute la politique officielle, avouable de l'Inquisition à l'égard des Juifs est sortie de là; elle ne défend pas aux Juifs d'être Juifs, mais elle interdit aux chrétiens de *judaiser* et aux Juifs de les pousser dans cette voie.

Remarquons, avant d'aller plus loin, qu'il importe de ne pas confondre ce que l'Église ou l'Inquisition ont fait contre les Juifs et ce qui a été tenté contre eux par les princes temporels ou la populace, à l'instigation de gens d'Église ou d'inquisiteurs. Il faut aussi distinguer avec soin la première Inquisition, profondément religieuse à l'origine, de l'Inquisition espagnole, où la religion ne fut plus qu'un prétexte, parce qu'il n'y avait pas, à proprement parler, d'hérétiques à combattre. L'apologétique catholique, inspiratrice de notre enseignement officiel, s'occupe plus volontiers de la seconde que de la première; car s'il est facile d'établir que le Saint-Siège fut relativement innocent des cruautés de Torquemada, on ne peut soutenir la même thèse au sujet de l'Inquisition de France, de Bohême et de Lombardie, inspirée directement de Rome et contrôlée par ses envoyés. Comme elle est plus gênante, c'est d'elle que l'on parlera le moins.

V.

Bernard Gui, mort en 1331, qui fut un grand persécuteur d'hérétiques à Toulouse, se disait « inquisiteur de la perversité hérétique

¹ A. Molinier, *L'inquisition dans le Midi*, p. 355.

et de la perfidie des Juifs dans le royaume de France », *inquisitor hereticæ pravitatis ac perfidie Judæorum in regno Franciæ*. Remarquez le choix de ces deux termes, *pravitas* et *perfidia*. Ce que l'inquisiteur poursuit chez les Juifs, sous le nom de « perfidie », ce n'est pas seulement l'« infidélité »; ce sont des actes d'hostilité envers l'Église catholique, avec laquelle ils sont censés vivre sur le pied de paix. Ces actes d'hostilité peuvent se classer sous deux chefs principaux : 1^o Les attaques et les injures contre le catholicisme; 2^o Les tentatives pour ramener au judaïsme les Juifs convertis. C'est dans la mesure où elle a pu croire à la légitimité de ces griefs qu'il peut être question des sévices de l'Inquisition à l'égard des Juifs. Entrons dans quelques détails.

C'était une opinion générale que les livres juifs et, en particulier, le Talmud étaient remplis de blasphèmes contre le christianisme¹. Dès 681, le roi visigoth Erivig défendit aux Juifs de lire des livres contraires à la foi chrétienne. Pendant les siècles d'ignorance qui suivirent, l'Église paraît s'être désintéressée de la question. Elle fut reprise vers 1236, lorsqu'un Juif converti appela l'attention de Grégoire IX sur des passages jugés blasphématoires du Talmud. En 1239, le pape écrivit aux souverains des États occidentaux, ainsi qu'aux prélats de ces pays, qu'ils devaient faire saisir les livres juifs et les remettre aux Moines Mendiants. Les ouvrages confisqués furent soumis à une commission d'examen. Après bien des contestations, on se convainquit que l'accusation était fondée et tandis qu'on brûlait les chrétiens hérétiques, on se mit à brûler, avec non moins de zèle, les livres juifs. En 1248, il y eut deux exécutions de ce genre à Paris, l'une portant sur quatorze charretées de manuscrits, l'autre sur six. Mais il restait des exemplaires que l'on continuait assidûment à copier. En 1255, écrivant à ses sénéchaux de Narbonne, saint Louis renouvelle l'ordre de brûler les livres juifs; en 1267, Clément IV prescrit à l'archevêque de Tarragone de se faire livrer tous les Talmuds; en 1299, Philippe-le-Bel s'inquiète à nouveau de cette littérature et enjoint à ses magistrats d'aider l'Inquisition à la supprimer. Dix ans après, en

¹ Lea, *History of the Inquisition*, t. I, p. 554.



1209, il est question de trois charretées de livres juifs brûlés à Paris. En 1319, à Toulouse, Bernard Gui en réunit deux charretées, les fait traîner à travers les rues de la ville et brûler solennellement. Le même inquisiteur somma les chrétiens, sous peine d'excommunication, de livrer les ouvrages hébraïques qu'ils détenaient. Rien n'y fit. C'est en vain que Jean XXII, en 1320, comme Alexandre V en 1409, renouvelèrent les mêmes instructions. En plein xvi^e siècle, alors que Reuchlin, combattant le fanatisme de Pfefferkorn, s'opposait, au nom des humanistes à la destruction des monuments du passé, la papauté n'avait pas désarmé encore. Jules III, en 1554, demande énergiquement qu'on brûle le Talmud et qu'on contraigne les Juifs, sous peine de mort, à remettre tous ceux de leurs livres qui contiennent des blasphèmes contre le Christ. La preuve que cette longue campagne ne réussit pas, c'est que la littérature hébraïque du moyen âge nous est parvenue presque intacte, jusqu'au pamphlet dit *Toledoth Jeschu*, dont Lea s'étonne avec raison qu'un Juif ait osé garder chez lui un exemplaire. L'ignorance où les gens d'Église étaient de la langue hébraïque fut sans doute pour beaucoup dans l'insuccès de leurs longs efforts.

VI.

Si les Juifs avaient été accusés seulement de médire du christianisme dans leurs livres, l'Inquisition n'aurait eu à brûler que des parchemins. Mais on leur reprochait aussi des sacrilèges et des pratiques de sorcellerie, qui relevaient tantôt des tribunaux ecclésiastiques, tantôt de ceux de l'Inquisition. En 1290, un Juif fut brûlé à Paris pour avoir, prétendait-on, profané une hostie; c'était l'évêque de Paris qui l'avait jugé, sans le concours d'un inquisiteur. Mais l'Inquisition tendit de plus en plus à se réserver ces sortes d'affaires, dont nous citerons un seul exemple¹. Giovanni da Capistrano, qui avait été inquisiteur en Italie dès 1417, fut envoyé par Nicolas V en Allemagne pour combattre les Hussites. En 1453, il se rendit à

¹ Lea, t. II, p. 549.

Breslau et y sévit cruellement contre les Juifs. Un prêtre de campagne leur avait, disait-on, vendu huit hosties consacrées en vue de certaines opérations magiques. Capistrano tortura les accusés, leur extorqua des aveux et les fit brûler vifs; une femme, impliquée dans la même affaire, fut déchirée avec des pinces chauffées au rouge. Sur ces entrefaites, une vieille Juive, qui s'était convertie au christianisme, fut assassinée. On accusa les Juifs de ce meurtre, ainsi que de celui d'un enfant chrétien. Cette fois, Capistrano en brûla quarante et un. Cet homme, un des fanatiques les plus sanguinaires qui aient existé, est cependant de ceux qui inspirent le respect par l'austérité de ses mœurs et son infatigable dévouement à la cause de l'orthodoxie. C'est donc peut-être que cette cause n'était pas bonne, puisque la vertu devenait criminelle en la servant.

VII.

De conversions de catholiques au judaïsme, il ne pouvait guère être question¹, bien que Bernard Gui indique, dans son manuel à l'usage des inquisiteurs (*Practica*), le procédé — d'ailleurs inconnu — employé pour la circoncision des enfants chrétiens². Il n'en est pas de même du retour au judaïsme de Juifs qui s'étaient convertis par peur ou par intérêt. En général, cette rechute dans l'erreur était clandestine, comme l'hérésie elle-même, mais elle n'en était que plus périlleuse pour la foi, car le Juif converti, resté secrètement israélite, pouvait exercer avec d'autant plus de facilité une propagande hostile au christianisme. On croit souvent que ces pseudo-convertis étaient particuliers à l'Espagne; nous savons, au contraire, qu'il y en avait un peu partout.

En 1278, les inquisiteurs de France s'adressèrent au pape Nicolas III pour lui demander des instructions³. Ils exposaient que lors d'un soulèvement populaire contre les Juifs, nombre de ceux-ci

¹ On en connaît pourtant quelques exemples du xi^e au xiii^e siècle (Berliner, *Aus dem Leben der deutschen Juden im Mittelalter*, Berlin, 1900, p. 108).

² Israël Lévi, *Les Juifs et l'Inquisition dans la France méridionale*, p. 11.

³ Lea, t. II, p. 63.

s'étaient fait baptiser et avaient fait baptiser leurs enfants. L'orage passé, ils étaient revenus à leurs erreurs, sur quoi les inquisiteurs les avaient jetés en prison et excommuniés. Depuis un an, ils étaient sous les verrous. Que faire de ces gens-là ? Nicolas répondit qu'il fallait les traiter comme des hérétiques, c'est-à-dire les livrer au bras séculier en tant qu'hérétiques impénitents. Cela signifiait qu'il fallait les brûler vifs. La même année on brûla à Toulouse le rabbin Isaac Males, coupable d'avoir reçu, *in extremis*, l'abjuration d'un certain Perrot, Juif converti, et de l'avoir enterré dans le cimetière juif.

Trois ans après, en 1281, Martin IV adressa une bulle aux évêques de France pour restreindre le droit d'asile des églises en matière de crimes justifiables de l'Inquisition¹. Dans cette bulle, le pape mentionne expressément les Juifs mal convertis à côté des autres hérétiques, preuve que les préoccupations causées par eux étaient devenues sérieuses. Nous savons, en effet, que plusieurs Juifs furent brûlés à Paris, entre 1307 et 1310, pour être retournés, après leur conversion, *ad vomitum Judaismi*, suivant l'expression de l'inquisiteur Bernard Gui².

On ne pouvait se borner à surveiller les Juifs convertis ; il fallait empêcher les Juifs non convertis d'entretenir avec ces derniers des relations trop intimes, qui pussent les induire à devenir relaps. C'est pourquoi, vers la fin du XIII^e siècle, les Juifs du Languedoc, soumis jusque-là à la juridiction épiscopale, furent placés sous le contrôle des inquisiteurs³. Nous possédons une lettre de l'inquisiteur Jean Arnaud, datée de 1297, où il prescrit aux Juifs de Pamiers de se conformer aux statuts des Juifs de Narbonne ; c'est donc qu'à cette époque ils relevaient de l'Inquisition. Or, l'Inquisition avait de grands besoins et peu de scrupules ; à l'exemple des pouvoirs séculiers, elle cherchait à tirer de l'argent des Juifs et le droit de surveillance qu'elle avait acquis sur eux lui en fournissait l'occasion. Déjà, en 1409, le pape Alexandre V suggère l'idée de subvenir aux frais de l'Inquisition en France par une taxe de 300 florins d'or

¹ Lea, t. II, p. 121.

² Tanon, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, p. 244 ; Israël Lévi, *Les Juifs et l'Inquisition dans la France méridionale*, p. 12.

³ Lea, t. II, p. 96.

levée sur les Juifs d'Avignon¹. Ceux-ci s'étaient multipliés dans la ville des papes et y étaient devenus fort riches, à l'abri de la protection dont ils jouissaient. Les chrétiens vivaient en paix avec eux et intervenaient même pour les défendre. En 1418, ils s'adressèrent au pape, représentant que les Juifs étaient molestés par les inquisiteurs, qui leur cherchaient des querelles futiles. Martin V se laissa convaincre et décida que les Juifs auraient le droit de se faire représenter par un assesseur dans tous les procès que l'Inquisition pourrait leur intenter. Un Juif siégeant au tribunal de l'Inquisition était une nouveauté singulière; nous ne savons malheureusement pas si cette disposition fut appliquée. Mais il est toujours intéressant de voir un pape protéger les Juifs contre les moines; on voudrait même voir cela plus souvent.

Un incident qui se produisit en 1359 montra que l'Inquisition du Languedoc attachait beaucoup d'importance à la persécution des Juifs mal convertis². Quelques-uns, soupçonnés d'apostasie, s'étaient réfugiés en Espagne, où les inquisiteurs du Languedoc n'exerçaient pas de pouvoir. Le pape Innocent VI enjoignit alors à Bernard du Puy, l'inquisiteur provençal, de les y poursuivre, de les arrêter et de les condamner partout où il les trouverait, en faisant appel au concours des autorités séculières; il écrivit en même temps aux rois d'Aragon et de Castille pour les prier de prêter aide et secours à Bernard.

En Aragon comme en Languedoc, l'Inquisition eut des démêlés avec les Juifs convertis³. Le frère Mateo de Rapica écrit en 1456 à Calixte III que certains néophytes s'obstinent à suivre les usages juifs, mangent de la viande en Carême et obligent leurs serviteurs chrétiens à en faire autant. Mateo et l'évêque d'Elne les avaient poursuivis, mais sans autre résultat que de s'attirer un libelle diffamatoire. L'inquisition d'Aragon — la première — était alors très faible; Mateo pria le pape d'intervenir et celui-ci donna l'ordre à l'archevêque et à l'official de Narbonne de prendre l'affaire en mains.

Un siècle auparavant, en 1356, nous trouvons aussi des Juifs convertis à Venise, accusés d'apostasie et emprisonnés par l'inqui-

¹ Lea, t. II, p. 138.

² Lea, t. I, p. 396.

³ Lea, t. II, p. 178.

siteur de Trévisé¹. Les fonctionnaires séculiers de la République se firent les défenseurs de ces malheureux et intentèrent des poursuites contre les familiers de l'Inquisition. Le pape Innocent VI protesta, mais vainement ; Venise n'entendait pas que l'Inquisition constituât chez elle un État dans l'État.

Dans les Deux-Siciles, les Juifs convertis et devenus suspects avaient été poursuivis dès 1344 par le légat du pape ; néanmoins, un siècle après, ils passaient pour si nombreux que Nicolas V, en 1499, nomma un inquisiteur spécial avec mission de les rechercher et de les punir².

VIII.

Vers la fin du xv^e siècle, la question des Juifs convertis devint particulièrement grave en Espagne. Les *conversos* ou *marranes*, comme on les appelait, étaient intelligents, laborieux, souvent très riches ; ils occupaient des fonctions importantes, tant civiles qu'ecclésiastiques, et avaient contracté des alliances avec la plus haute noblesse du pays. Leur nombre s'était singulièrement augmenté, au cours du xiv^e et du xv^e siècle, par l'effet des soulèvements populaires contre les Juifs, suivis de conversions forcées. Il n'est pas douteux que la plupart de ces convertis conservaient des sympathies pour la foi de leurs ancêtres, sans manquer ostensiblement à leurs devoirs de catholiques ; mais les faits d'apostasie qu'on leur reprochait paraissent avoir été exagérés à plaisir et nombre de ceux qui motivèrent des condamnations nous semblent absolument ridicules. Aussi n'y voulons-nous voir que des prétextes : la vraie cause, c'est qu'on jalousait les Marranes ; on les accusa de « rage judaïque » pour les noyer. Une alliance tacite, dirigée contre cette aristocratie de parvenus, se forma entre l'Église et la populace, que la prospérité et peut-être l'insolence de certains Marranes avaient indisposée. D'autre part, le roi Ferdinand songeait à s'appuyer sur l'Église et sur le peuple pour briser la puissance des

¹ Lea, t. II, p. 273.

² Lea, t. II, p. 284, 287.

Marranes, unis à sa noblesse par des liens de famille et des intérêts communs. Le moment était donc propice à une persécution. Mais si elle éclata avec une violence inouïe, si elle couvrit l'Espagne de désolation et de victimes, ce fut uniquement par la faute des Dominicains, organisateurs attitrés de l'Inquisition. Cette institution était tombée partout en décadence, tant par suite de la quasi-disparition des hérétiques que de l'opposition plus ou moins ouverte des autorités séculières. L'Espagne, au moment de conquérir son unité, lui offrait un théâtre d'activité favorable et une proie facile. Ferdinand et Isabelle furent circonvenus par les Dominicains qui obtinrent du pape, en 1480, la création d'un tribunal d'Inquisition. On sait assez quel usage ils en firent et de quels crimes ils le souillèrent. Mais ce qu'on oublie trop souvent, c'est la différence profonde qui sépare l'Inquisition nouvelle de celle qui avait sévi dans le midi de la France. En France, le catholicisme se trouvait sérieusement menacé par la propagande des Cathares ; il se défendit par une offensive atroce ; mais, enfin, il se défendit. En Espagne, il attaqua ceux qui ne le menaçaient pas, des gens qui n'étaient ni schismatiques ni hérétiques, dont le seul tort était d'avoir conservé quelques attaches avec la religion de leurs pères et de leurs proches. Parmi les sentences de l'Inquisition espagnole, condamnant des Marranes au bûcher, à la confiscation ou aux pénitences les plus cruelles, on en trouve qui sont motivées par les griefs suivants : s'être abstenu de graisse ou de lard ; avoir mangé du pain sans levain ; avoir lu ou même possédé une Bible hébraïque ; avoir dit qu'un bon Juif pouvait être sauvé ; avoir chômé le samedi ; avoir mangé des œufs crus le jour de la mort d'un frère ; avoir donné des aumônes à des Juifs ; avoir mis une nappe propre sur la table le vendredi ; avoir changé de linge le samedi. Dans un cas, le seul crime à la charge d'une femme, qui fut condamnée, est d'avoir assisté au mariage de son frère, resté juif¹. Là où de pareils chefs d'accusation étaient considérés comme valables, tout Marrane dont on voulait se défaire, dont on convoitait la place ou les biens, était perdu sans remède. Princes et moines s'entendaient pour réduire les uns à l'impuissance

¹ Lea, *Religious History of Spain*, p. 470.

et les autres à la mendicité. La nouvelle Inquisition d'Espagne, à ses débuts, ne fut qu'un brigandage sous le masque de la religion.

Contre les Juifs restés Juifs, l'Inquisition était impuissante ; mais comme elle poursuivait impitoyablement les convertis, elle devait exhorter les pouvoirs publics à détruire la cause de la contagion. Ses conseils furent docilement suivis. L'Inquisition nouvelle débute à Séville en janvier 1481 ; en 1490, elle invente et exploite l'abominable affaire du Niño de la Guardia, enfant que les Juifs auraient crucifié et qui — on le sait depuis 1887 — n'a jamais existé ; le 31 mars 1492, les Juifs sont bannis d'Espagne. Les Dominicains avaient bien conduit leurs affaires ; ils allaient régner dans la Péninsule pendant trois siècles et, après en avoir chassé le judaïsme, puis l'islamisme, la fermer aux influences civilisatrices de la Réforme — ce dont Joseph de Maistre n'a pas manqué de leur faire honneur.

IX.

Résumons-nous. L'Inquisition n'a jamais été dirigée contre les Juifs. Pendant la première période de son existence, elle les a ménagés, réservant ses rigueurs aux hérétiques. Si, plus tard, elle a frappé avec rage les Juifs convertis, c'est qu'elle a voulu rebâtir sur leur ruine, avec la complicité d'un roi cupide, l'édifice de sa puissance ébranlée. Ce sont encore des motifs de politique et d'ambition qui la poussèrent à demander l'expulsion des Juifs d'Espagne ; elle ne se souciait pas de les convertir, mais voyait en eux un obstacle à sa domination. Ainsi le judaïsme eut d'autant plus à souffrir de l'Inquisition qu'elle s'écarta davantage de son objet propre et du rôle que lui avait tracé l'Église. Ce n'est pas la Rome pontificale, le Saint-Siège, d'habitude clément au judaïsme, mais l'âpre ambition d'une poignée de moines qui a infligé à l'histoire le double scandale du martyre des Marranes et de l'exode des Juifs espagnols.



Extrait de la REVUE DES ÉTUDES JUIVES
Année 1900.

